

# Cité administrative : pas d'arrêt

**MÉRIADECK** Le juge des référés a rejeté la requête des associations. Le chantier peut se poursuivre

Le juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux a tranché. La construction de la cité municipale, à l'angle du cours d'Albret et de la rue Claude-Bonnier, peut se poursuivre.

Le juge Pierre Larroumec considère « qu'en l'état de l'instruction, aucun des moyens soulevés par l'association Sauvegarde Mériadeck, l'association des résidents du 4 de la place Charles-de-Gaulle, l'association des riverains et résidents de Bordeaux, et Didier Michelet, riverain, n'est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité » du permis de construire « accordé par le maire de Bordeaux le 4 juillet 2012. » En conséquence, le juge rejette la requête déposée.

## Encassation

La réaction a été immédiate. Représentées par M<sup>e</sup> Nicolas Becquevort, les associations ont décidé de se pourvoir en cassation. Elles ne manquent pas non plus de rappeler que ce référé-suspension n'était qu'une première étape. Le tribunal admi-



Malgré le référé, les travaux n'ont jamais cessé. PHOTO THIERRY DAVID

nistratif va devoir examiner, maintenant, les recours sur le fond, relatifs à l'annulation du permis de construire, à la révision du Plan local d'urbanisme et au Plan public-privé (recours du syndicat national du second œuvre).

Stéphane Pusatéri (résidents de Bordeaux) se dit déçu de la décision du juge des référés : « Nous avons la satisfaction d'avoir défendu les intérêts des citoyens. L'avenir dira que nous avons eu raison. » Marie-Françoise Michelet (Sauvegarder Mériadeck), elle ne cache pas non plus sa déception. « Notre intervention n'a

pas été inutile cependant », dit-elle. « Elle a poussé la ville à préparer un permis modificatif. Nous l'attendons. »

À la mairie, on confirme que ce permis va voir le jour mais que le document ne va pas être établi sous la menace de l'Unesco mais essentiellement au regard des recommandations formulées par l'architecte des Bâtiments de France. Des modifications seront apportées sur la façade principale en pierre et certaines dimensions revues à la baisse, pour que le bâtiment s'intègre mieux.

**Jean-Paul Vigneaud**